

DOSSIER DE PRESSE

Lausanne, le 25 septembre 2023

Être informé et connaître ses droits Les enjeux de la séparation et du divorce

Le CSP Vaud vient de mettre en ligne trois capsules vidéo sur la séparation et le divorce. Celles-ci permettent de répondre de manière professionnelle et compréhensible aux besoins d'information juridique des personnes concernées par ces questions.

LA SÉPARATION ET LE DIVORCE VUS DU CSP VAUD

Caroline Regamey, responsable politique sociale et recherche

C'est connu, le nombre de séparations et de divorces est assez élevé, et concerne beaucoup de couples, voire énormément, la Suisse n'échappe pas au constat. D'après les observations de l'OFS en 2022, environ 40% des mariages pourraient se terminer par un divorce. A l'heure actuelle, on constate néanmoins que les divorces diminuent un peu, mais les mariages également. Les divorces sont plus souvent le fait de couples de nationalité étrangère, selon les dernières constatations.

Mais en regard de ces statistiques, il faut savoir que le divorce n'est qu'une facette de la question. En effet, celle de la séparation se pose encore plus largement, puisqu'avec la diversification des formes de vie familiale, davantage de couples vivent en concubinage, et davantage d'enfants naissent hors mariage.

Au CSP Vaud, les questions de séparation et d'entretien de l'enfant occupent une place plutôt importante, et touchent principalement (mais pas uniquement) l'activité de deux de nos services, le [Service juridique](#) et le [Service Consultation Couple et famille](#), sous des angles différents.

Le Service juridique est largement sollicité sur tous les sujets touchant à la séparation, au divorce, à l'union libre, aux contributions alimentaires et à l'entretien des enfants, à l'autorité parentale, au droit de garde, etc.

Depuis plusieurs décennies, le domaine du droit de la famille occupe dans les statistiques la première place parmi les demandes des personnes qui le consultent :

De 2005 à 2022, les questions relatives à ce domaine représentent entre 40 et 58% des motifs de consultation.

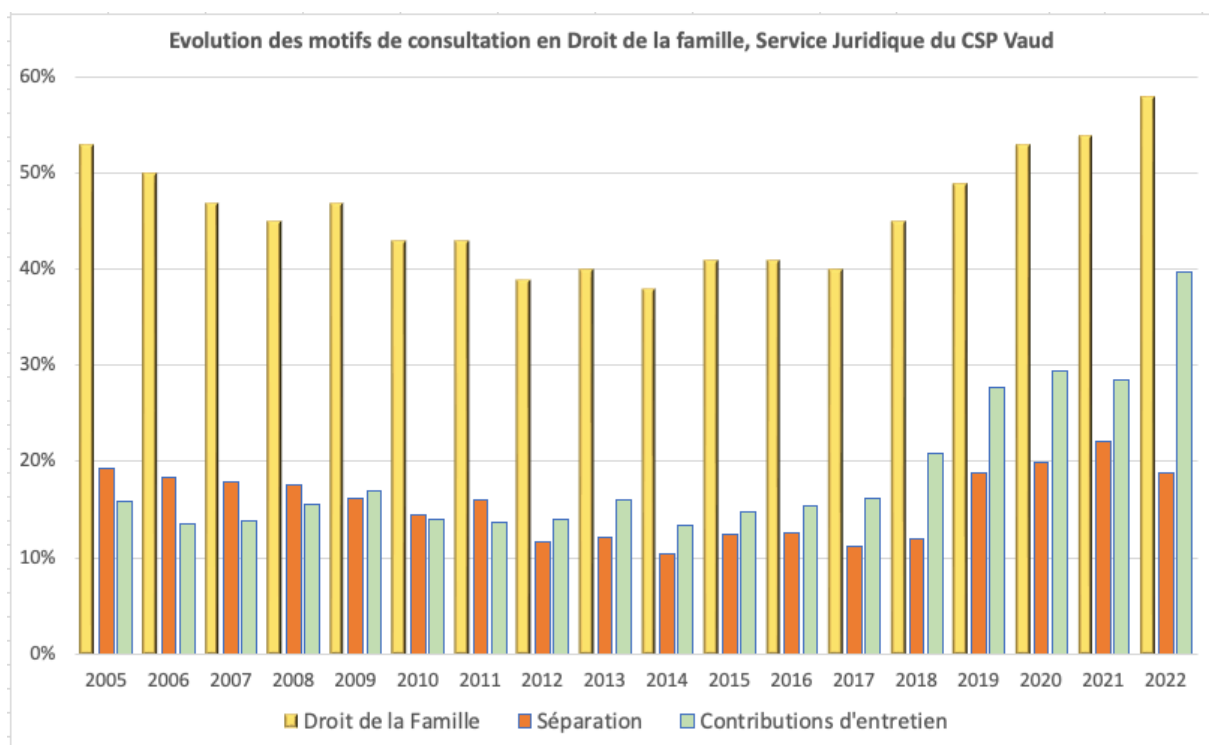
Le service étant passablement accaparé par ce domaine-là, et souhaitant maintenir et si possible restaurer de la disponibilité pour d'autres questions juridiques importantes, il a tenté plusieurs adaptations de son action.

D'abord, dès 2006, en mettant en place des informations collectives sur la séparation et le divorce, pour canaliser la transmission d'informations de base sur le sujet. Force a été de constater, si l'on regarde les statistiques sur une quinzaine d'années, que l'effet produit a finalement été de renforcer encore ce pôle de sollicitations. Mais cela est dû bien sûr aussi à l'intensité de ces questions-là dans la vie des personnes et des familles.

En effet, le nombre de consultations individuelles a d'abord diminué, puis a recommencé à augmenter, en parallèle des informations collectives dispensées. Ces dernières ont pu être suivies par plusieurs centaines de personnes chaque année (maximum 425 en 2015).

Dès 2019, le Service juridique a mis en place une nouvelle forme de permanence, permettant de renseigner rapidement les personnes sur des sujets appelant une réponse juridique relativement « simple ». En 2022, ce sont 2850 renseignements juridiques qui ont pu être donnés dans le cadre de cette permanence, en plus des consultations individuelles. Sans surprise, c'est également le domaine du droit de la famille qui apparaît en première position des demandes dans ce cadre-là.

L'augmentation dans les consultations individuelles s'est particulièrement marquée dès 2018, l'année suivant l'entrée en vigueur du nouveau droit de l'entretien des enfants (2017). La demande de conseil pour établir des conventions d'entretien, toujours présente, n'a cessé d'augmenter dès lors. C'est que, comme vous l'expliquera mon collègue D. Martin, il devient extrêmement difficile d'établir ce type de conventions sans être accompagné-e. C'est également lié au fait que notre service juridique se voit orienter, par des partenaires institutionnels, nombre de personnes, et notamment celles bénéficiaires de dispositifs sociaux qui ont besoin d'établir des conventions d'entretien.



Des informations collectives comme je le disais, pour transmettre des indications générales aux personnes, mais aussi des aide-mémoires, accessibles facilement et en tout temps.

Trois ont été mis à jour : Divorcer, en mars 2021. Puis, en juillet de cette année, Se séparer, Aide-mémoire à l'intention des personnes mariées qui désirent se séparer, et Autorité parentale, prise en charge et entretien de l'enfant, aide-mémoire à l'intention des parents non mariés.

Ces aide-mémoires sont téléchargeables sur le site du CSP Vaud.

Enfin, dernière nouveauté, des capsules vidéo sur ces thèmes, complémentaires aux aide-mémoires.

Ces capsules visent à mettre à disposition des personnes des informations vulgarisées, très accessibles et compréhensibles, malgré la complexité de la matière.

Ces capsules vidéo recouvrent une forme plus contemporaine de supports d'information et de vulgarisation à l'intention du plus grand nombre. Elles sont également les premières d'une série que le CSP Vaud projette de réaliser, en lien avec ses activités et ses offres au public.

Il faut dire que le CSP Vaud a toujours eu la volonté de communiquer et de transmettre au public des informations vulgarisées dans ses domaines d'expériences et de compétences, sur les sujets que les personnes abordent le plus souvent dans les consultations de ses services. Cette mission d'information et de prévention s'est concrétisée par toutes sortes de publications au cours des années, livres, livrets, fascicules, brochures, fiches d'information..., mais également une publication en format électronique. Ces capsules vidéo sont donc la dernière génération de ces supports de vulgarisation, et reposent sur une technologie bien actuelle. Elles concrétisent particulièrement et exactement l'un des objectifs de la stratégie institutionnelle que le CSP Vaud a posée pour la période en cours (2020-2024).

L'ÉVOLUTION DU DROIT – REVISION DU CODE CIVIL RELATIF À L'ENTRETIEN DE L'ENFANT

Denis Martin, juriste

« Comme cela a été dit, le CSP Vaud a toujours eu pour mission de renforcer l'autonomie des personnes, notamment par un travail de vulgarisation du droit, surtout dans un domaine aussi sensible que le droit de la famille.

Les récentes révisions du code civil relatives à l'entretien de l'enfant ont permis de renforcer certains droits, notamment pour les enfants de parents non mariés, mais leur application est devenue particulièrement complexe. Par ailleurs, de nouvelles notions ont été introduites : on ne parle plus de pension alimentaire mais d'entretien convenable, qui comporte les coûts directs de l'enfant et la contribution de prise en charge.

Par conséquent, même les parents qui ont réussi à se mettre d'accord sur les modalités de garde et sur la répartition des coûts de l'enfant, n'arrivent la plupart du temps plus à rédiger eux-mêmes une convention qui remplit les exigences actuelles du droit. On se retrouve donc régulièrement confronté à des parents qui ont déposé une convention auprès de l'autorité judiciaire qui va refuser d'approuver leur convention et qui leur demande de s'adresser à une ou un avocat ou au CSP Vaud. C'est d'autant plus problématique que l'Etat de Vaud propose encore des modèles de convention sur internet, sans marche à suivre ou explications claires sur les méthodes de calcul.

Nous avons également beaucoup de demandes de parents qui ont sollicités diverses aides publiques et qui doivent impérativement régler l'entretien de l'enfant avant de pouvoir les obtenir. Dans ces situations, les délais sont souvent très courts et les exigences des services concernés strictes.

Enfin, le CSP Vaud reçoit aussi régulièrement des personnes de diverses origines qui n'arrivent pas toujours à saisir les contours d'un droit de la famille qui est devenu particulièrement complexe.

On espère donc que ces capsules vidéo permettront aux parents de mieux comprendre le système actuel afin tout d'abord d'éviter certains malentendus et des conflits potentiels, et de leur permettre de reprendre le pouvoir sur leur situation et d'arriver à des accords si possibles durables. Ces capsules

vidéo et nos brochures d'information sont bien entendu aussi utiles pour les parents qui n'ont pas trouvé d'accord mais qui souhaitent mieux connaître leurs droits. »

LES RELATIONS – LA CONSULTATION COUPLE ET FAMILLE

Jacqueline Gay-Crosier, et Marie-France Courvoisier, conseillères conjugales

Le droit pose le cadre et ne règle pas les relations. « Le travail de séparation ne s'arrête pas avec la mise en œuvre juridique de la séparation et/ou du divorce. Le droit pose le cadre juridique mais ne règle pas les relations de coparentalité dans la réalité du quotidien.

Le Service Consultation Couple et Famille du CSP Vaud a des antennes de consultation dans différents lieux du canton, et est accessible financièrement. Il offre une aide d'ordre psychologique et psychosocial à tout couple, ou toute personne en couple, dans la recherche de dialogue et de solutions pour trouver un nouvel équilibre, voire un mieux-être.

En tenant du contexte familial, social et culturel, les professionnelles du service, spécifiquement formées à la relation de couple et à la parentalité, favorisent un dialogue constructif et respectueux.

Le service Couple et Famille propose également des entretiens de soutien parental, notamment lors d'une séparation ou d'un divorce. Actuellement nous constatons une augmentation des demandes d'aide liées à la coparentalité dans les situations de séparation ou de divorce. Cette augmentation va de pair également avec une augmentation de la précarité sociale et familiale, de l'appauvrissement des familles, surtout aussi lorsque les conflits conjugaux et parentaux perdurent dans le temps.

La grande majorité des couples que nous rencontrons et qui se séparent, ont des enfants. Notre service offre aux parents un espace de dialogue et de réflexions où la coparentalité peut se construire, c'est-à-dire la parentalité qui demeure au-delà de la séparation du couple.

La prise en charge de la coparentalité est une « nouveauté » pour répondre aux problèmes que les couples avec enfants rencontrent lorsqu'ils se séparent.

Dans un contexte en évolution où beaucoup d'acteurs se posent des questions, y compris les autorités judiciaires, pour la prise en charge des situations de séparations et de divorces, le CSP Vaud a décidé de renforcer ses compétences dans la prise en charge des demandes de coparentalité.

Avant tout, il est important de souligner que c'est un réel défi que de se séparer en tant que couple tout en restant ensemble des parents pour le bien des enfants.

Dans nos consultations, il est parfois nécessaire de reprendre avec eux des éléments de leur vie de couple qui parasitent et font obstacle à la relation coparentale qu'ils désirent construire. Cela permet également de préserver les enfants des conflits. En ce sens que nous avons également un rôle de prévention.

Notre service Couple et Famille offre un lieu où se discutent toutes les questions et difficultés liées à la coparentalité que ces questions soient d'ordre relationnel ou liées à l'organisation de la vie de l'enfant : passage d'un parent à un autre, d'un lieu de vie à un autre, santé, scolarité, planification et organisation de la semaine de l'enfant, liens avec les familles d'origine, vacances, loisirs...

Cette prise en charge est nécessaire et totalement complémentaire au soutien juridique et social que le CSP Vaud propose par ailleurs.

Il est important de relever que le service Couple et Famille du CSP Vaud travaille en réseau avec d'autres partenaires.

Avec la Fondation PROFA, avec laquelle il assure la mise en œuvre du Programme d'aide et de conseil pour les couples, financé par le canton.

Mais aussi avec d'autres partenaires : pour toutes les situations où il y a de la violence avérée, nous sommes notamment partenaires de la Fondation Malley-Prairie avec le Centre de prévention de l'Ale, du Centre de consultations Les Boréales du CHUV ainsi que du Centre d'aide aux victimes d'agression LAVI.

Nous sommes également partenaires de La Fondation As'strame et de l'Association vaudoise de médiation familiale. Vous trouverez sur le site Familiance.ch tous les partenaires du réseau vaudois « séparation et violences dans le couple ».

Enfin, dans le cadre du projet pilote de Consensus parental de l'Est vaudois, mis en œuvre conjointement par l'Ordre judiciaire vaudois et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, la DGEJ, notre service Couple et famille du CSP Vaud fait partie des mesures d'accompagnement de soutien à la coparentalité. »

LES CAPSULES VIDÉO

Le processus institutionnel du projet

Nour El Mesbahi, responsable communication et recherche de fonds

Attaché au processus participatif de notre organisation, tout a démarré par une séance en présence d'un ou d'une représentante de chaque service du CSP Vaud pour définir le style de vidéos, le type de graphisme, que nous souhaitons produire. Car le style de vidéo et son graphisme nous engage à la fois pour ce projet-ci du Service juridique, mais aussi pour de futurs projets d'autres services.

Était également présents à cette séance le dessinateur Enrique Spacca, l'agence de production audiovisuelle Kaosmovies, l'équipe de communication du CSP Vaud, ainsi que des membres de notre Direction stratégique. Nous avons passé 8 vidéos existantes sur la toile sur des domaines différents et nous avons fait voter sur les préférences des collègues : vidéos d'un spécialiste face à la caméra, vidéos en animation 2D ou 3D, plutôt avec un dessin organique ou plutôt avec un dessin plus moderne (aspect plus numérique), vidéo plus rapide ou moins rapide, niveau de détail, musique ou pas, etc. Une fois que ces préférences ont émané, un groupe de travail s'est mis en place composé du Service juridique (Denis Martin, Claudia Frick, Caroline Meraldi), de l'équipe communication du CSP Vaud (Nour El Mesbahi, Evelyne Vaucher Guignard) et d'un membre de notre Direction stratégique (Céline Erard).

Le travail concret de vulgarisation de la voix off

La première tâche de ce Groupe de travail a été de s'occuper de la **rédaction du texte** que lit la voix dans les vidéos pour que celui-ci soit à la portée de toutes et tous sans déformer le fond. C'est-à-dire trouver la juste mesure entre un **vocabulaire juridique** parfois difficile d'accès et le **langage courant**. Concrètement, on a parfois voulu garder un concept juridique lorsque celui-ci apparaîtra de toute façon dans le parcours de la personne qui souhaite divorcer ou se séparer, parfois nous avons souhaité vulgariser le plus possible et supprimer le jargon spécifique au domaine juridique ou social.

L'inclusivité des personnages

Vous pourrez aussi constater le fruit du travail collectif pour le **design des personnages**, personnages fait sur mesure pour le CSP Vaud par l'illustrateur Enrique Spacca et animé par l'agence KaosMovies.

En effet, lors de la réunion en présence de tous les services a été mentionné le besoin d'utiliser **le moins de caractérisation et d'attributs possibles sur** les personnages pour éviter les clichés de **genre, d'origine et d'habillement**.

Outre le fait que la mention de parent gardien et parent non-gardien ont vite remplacé les Madame, Monsieur dans la voix off, les personnages tendent vers une forme d'androgynie, la couleur des personnages n'est pas celle de la peau d'une personne dans la réalité et ils n'ont pas d'habillement.

Un compromis a aussi dû être trouvé entre des personnages plus **réalistes** pour une meilleure concrétude pour le spectateur et des personnages plus **futuristes** pour dédramatiser les situations et le potentiel malaise que pourrait sentir la personne qui vit la situation montrée à l'image

Enfin, la forme est là pour faciliter la compréhension du fond, ainsi une certaine discrétion et un niveau faible de détail a été souhaité.

Les titres de trois vidéos

Il y a 3 vidéos d'une durée de 3-4 minutes chacune qui ont été créés :

- « Je suis marié·e, je souhaite me séparer ou divorcer » [Lien](#)
- « Je suis parent non marié·e, je souhaite me séparer » [Lien](#)
- L'entretien de l'enfant et le calcul de la contribution d'entretien [Lien](#)

Publics-cibles

Ce sont trois vidéos à destination du tout public, en accès libre. La lecture pour les personnes allophones est possible grâce au sous-titrage enclenché sur la vidéos dans Youtube en anglais, allemand, portugais, espagnol, italien. Ce projet permet de promouvoir l'expertise et les services du CSP, de gagner en notoriété sur des publics plus jeunes (30-45 ans) et de dynamiser notre image.

Le lieu

Ces vidéos se trouveront dès la fin de cette conférence de presse sur la chaîne Youtube CSP Vaud, sur la page Facebook du CSP et sur une page de notre site internet que vous trouverez sur le petit flyer que vous avez reçu.

Le financeur

Ces vidéos ont été financés par une généreuse contribution de la Loterie Romande à hauteur de 20'000.-